

Créteil, le 13 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, un mouvement de grève de la part des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) est en cours au sein des piscines que gère votre intercommunalité, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Compte tenu de la réglementation en vigueur et des précautions qui sont nécessaires à la sécurité des personnes au sein de ce type d'équipement, ce mouvement de grève, quoique limité et concernant parfois un seul agent, peut nous conduire à fermer l'accès de certaines piscines. S'agissant du mois de novembre 2023, 8% des créneaux sur l'ensemble de nos piscines n'ont pu être maintenus en raison de mouvements de grève

Les revendications portent sur des augmentations de rémunérations dans un contexte national où il est de plus en plus difficile de recruter et fidéliser les membres de cette profession qui, par conséquent, sont tentés de mettre les différents employeurs en concurrence.

Grand Paris Sud Est Avenir se montre extrêmement attentif à la situation de ses personnels et est en permanence à leur écoute.

Ainsi, plusieurs avancées sociales ont été décidées par notre collectivité dans le secteur des équipements aquatiques. Par exemple, aucun agent des piscines n'aura à travailler plus d'un week-end sur 3 ce qui est un progrès significatif en matière d'articulation de la vie personnelle et vie professionnelle. S'agissant des MNS, GPSEA leur a accordé une augmentation substantielle pouvant aller jusqu'à 50% de leur régime indemnitaire. En outre, GPSEA généralise l'autorisation de développer des activités complémentaires (cours privés, interventions pour des clubs sportifs et des associations) qui leur procurent un pouvoir d'achat supplémentaire. Enfin, GPSEA va améliorer les conditions d'emploi des MNS contractuels offrant ainsi plus de stabilité et de perspectives d'avenir aux MNS travaillant sous ce type de statut.

Pour autant, GPSEA n'accepte pas la surenchère et refuse d'accéder à des revendications qui ne sont pas conformes à la bonne gestion des deniers publics ou à l'équité entre les différentes catégories d'agents. Tel est le cas de la demande de certains MNS d'être rémunérés à la hauteur de chefs de services ou de cadres de la collectivité qui ont, chacun le comprend, un autre niveau de responsabilité.

Si nous sommes absolument respectueux du droit de grève, nous sommes désolés des désagréments que subissent les usagers. Le fait que plusieurs maîtres-nageurs fassent le choix de se mettre en grève sans prévenir à l'avance la collectivité et seulement quelques minutes avant leur prise de postes (ce qui est leur droit) rend plus difficile une information adaptée aux usagers.

Malgré ces perturbations, Grand Paris Sud Est Avenir, à l'identique de ce qui a été réalisé en matière de lecture publique s'est engagé dans une démarche d'amélioration du service public rendu dans nos piscines territoriales.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nos habitants bénéficient de 50 heures d'ouverture supplémentaire par semaine dans les médiathèques et bibliothèques territoriales, cette avancée se conjuguant avec la création de nouvelles dessertes pour le médiabus et l'extension du service « votre livre près de chez vous » qui permet déjà aux habitants de 11 communes de faire acheminer dans leur équipement de proximité une œuvre parmi le 1 million d'objets culturels de notre fond territorial. Ce projet s'est accompagné d'une amélioration des conditions de travail des agents.

Dans le même esprit, le territoire a initié une démarche d'amélioration du service public rendu dans les piscines territoriales.

Un des objectifs consiste à augmenter quantitativement l'offre de service. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et selon un déploiement progressif, nous serons en mesure de proposer 600 heures de service annuel supplémentaire (ouvertures au public, créneaux pédagogiques ou associatifs au service du «savoir nager», etc.) sur l'ensemble des piscines territoriales, sans remise en cause des créneaux existants ni du volume global d'interventions qu'effectuent certains MNS dans les associations et clubs sportifs du territoire

Nous tenions à partager avec vous ces informations et à vous assurer de notre mobilisation au service de nos habitants.

**Contact :**

Notre service relations usagers de GPSEA est à votre disposition 7 jours sur 7 pour toute question au 01 41 94 30 00

ou par mail à [contact@gpsea.fr](mailto:contact@gpsea.fr)